

DRSI-SRH- 594 25

Rabat, le 11 NOV. 2025

DECISION

LA DIRECTRICE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Vu le Dahir n° 1-22-69 du 30 rabii II 1444 (25 novembre 2022) portant promulgation de la loi n° 85-21 modifiant et complétant la loi n° 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture ;

Vu le Décret n° 2-10-598 du 07 jourmada I 1432 (11 avril 2011) pris pour l'application de la loi n° 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 85-21 ;

Vu la Décision portant organisation de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le Décret n° 2-64-389 du 10 rabii II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

Vu le Décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques ;

Vu le Décret n° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants ;

Vu la Circulaire du Chef du gouvernement n° 13-17-cab du 14 moharrem 1439 (5 octobre 2017) relative au suivi du processus des concours de recrutement concernant les personnes handicapées ;

Vu la Circulaire du Chef du gouvernement n° 24/2012 du 6 hija 1433 (22 octobre 2012) relative au recrutement au sein des établissements et entreprises publics ;

Vu la loi cadre modificative au titre de l'exercice 2025 telle que visée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

DECIDE

Article Premier : L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) organise **le 06 Décembre 2025** un concours de recrutement, après présélection sur dossier, en vue de pourvoir le poste suivant :

- Un (1) cadre supérieur chargé des ressources humaines
- **Lieu d'affectation** : Rabat.

Article Deuxième : Missions

Cadre supérieur chargé des ressources humaines

- Contribuer à la réalisation des actions relatives à la gestion administrative du personnel de l'Agence (actes de gestion administratifs du personnel, suivi des congés et des absences, rémunération, déclarations sociales...);
- Assurer le suivi des projets de développement des ressources humaines de l'Agence (Gestion de carrière, ingénierie de formation, gestion prévisionnel des emplois et des compétences, processus d'intégration et de socialisation...);
- Contribuer à la mise à jour des procédures du service des ressources humaines et à la mise en œuvre du Système d'information RH ;
- Contribuer au pilotage du système d'évaluation et de management de la performance ;
- Participer au suivi des projets en relation avec la formation professionnelle ;
- Assurer le suivi des actions de communication interne de l'Agence.

- **Article Troisième** : Profil recherché

Cadre supérieur chargé des ressources humaines

- Diplôme d'étude supérieur Bac+5 en Gestion des Ressources Humaines ;
- Maîtrise de la législation du travail, notamment celle régissant les établissements publics ;
- Maîtrise des dispositions régissant les actes de gestion administratifs ;
- Compétences confirmées dans la gestion des projets de développement des ressources humaines
- Connaissances approfondies des techniques de communication avec des partenaires variés;
- Expérience souhaitée dans le domaine;
- Qualités rédactionnelles et d'analyse;
- Sens de la rigueur, de l'organisation et de la méthode;
- Mobilité et disponibilité ;
- Discrétion et intégrité exemplaires.

Article Quatrième : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Nationalité marocaine ;
- Titulaire d'un diplôme reconnu par l'Etat Marocain ;

Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture
Avenue Annakhil, Immeuble les Patios, 4^{ème} étage,
Hay Ryad, Rabat - Maroc
Email : contact@anda.gov.ma
Tel : (+212) 538 099 700